#### FICHE TYPE D’INVENTAIRE DU PCI

**REGION : FATICK (FK3)**

**DEPARTEMENT : Fatick (FTK)**

#### Numero de la fiche : SNFK3FTKPCI 03

|  |  |
| --- | --- |
| **1.** | **Identification de l’élément du PCI** |
| 1.1. | *Nom de l’élément du PCI tel qu’il est employé par la communauté concernée*  A Mboy |
| 1.2. | *Titre de l’élément du PCI ‒ avec indication du (des) domaine(s) du PCI concerné(s)*  *Rite funéraire en milieu seereer*   * Les traditions et expressions orales y compris la langue comme vecteur du patrimoine immatériel, * Les arts du spectacle, * Les pratiques sociales, rituels et événements festifs. |
| 1.3. | *Communauté (s) concerned (s)*  Seereer du sine |
| 1.4. | *Emplacement(s) physique(s) / répartition et fréquence de la pratique de l’élément du PCI*  Maison mortuaire /à la mort d’une personne âgée |
| 1.5. | *Brève description de l’élément du PCI (de préférence pas plus de 200 mots)*  Le rite funéraire seereer «a mboy» est pratiqué pour les défunts âgés. Si le défunt est jeune on parle de « o Mboy » qui signifie une cérémonie sobre pour plus marquer la douleur.  « A mboy » suit un processus avec plusieurs phases.  D’abord, à l’annonce de la mort, la lignée paternelle dirige le bain mortuaire car chez les sérères, l’individu de son vivant appartient à sa famille maternelle mais à la mort à sa lignée paternelle. Cependant pour l’habillement du défunt, les deux familles et les belles familles apportent des vêtements de valeur (pagnes traditionnels le plus souvent).  Ensuite, l’enterrement qui est précédé du « thiakane ». Etymologiquement thiakane signifie l’action d’escalader. Ici, il ne s’agit pas de faire passer le défunt sur le bœuf mais l’action de le tuer à son hommage. Après, les hommes se dirigent vers les cimetières laissant derrière eux des femmes qui tout en pleurant chantent les louanges du disparu.  Après le « Kharaan» (une petite cérémonie funèbre) est organisée le jour même si l’enterrement a lieu le matin et le lendemain si ce dernier a lieu le soir. Le jour du « kharaan », la date des funérailles est fixée (voire des mois ou des années après, selon la décision de la famille).  Enfin le « a Mboy».  Ce jour, il se forme une dynamique structure familiale et communautaire aux fins d’une bonne organisation de la cérémonie. Les « taaw » (ainés) garçons et les époux des filles du défunt tuent chacun un bœuf, le voisinage amène du mil et autres céréales nécessaires.  Autour d’un cercle, les doyens de la famille, les gendres du défunt, les mandataires des brus et les voisins s’acquittent à tour de rôle, des « wargal » ou obligations sociales accompagnées de témoignages sur le défunt et sa famille. Le « Salma» (sagaie) joue un rôle important dans la prise de parole car il est le témoin que l’orateur plante au sol pour commencer ses témoignages. Cet instant est aussi le lieu de renforcement du tissu social car l’arbre généalogique est revisité et des recommandations sont faites pour consolider les liens familiaux. |
| **2.** | **Caractéristiques de l’élément du PCI** |
| 2.1. | *Praticien(s) / interprète(s) directement impliqué(s) dans la représentation ou la pratique de l’élément du PCI (préciser nom, âge, sexe, catégorie professionnelle, etc.)*   * Les Taaw (ainé (ées) du défunt: Ils sont les principaux responsables de la cérémonie desquels émanent les grandes décisions relatives à l’organisation, * Les oncles paternels et maternels: Ils jouent un rôle consultatif et de conseiller pour les taaw, * Les gendres et brus : liés à la famille du défunt par le truchement du mariage, ils ont l’obligation de participer financièrement ou en tuant un bœuf lors du rite. |
| 2.2. | *Autres personnes de la communauté qui, sans être directement impliquées, contribuent à la pratique de l’élément ou en facilitent la pratique ou la transmission (préparation de la scène, costumes, formation, supervision)*   * « O maad ngulok » doyenne des femmes et détentrice de pouvoirs mystiques, elle protège, assiste les jeunes mariées et veuves dans la conduite à tenir, * Le voisinage: La mort en milieu seereer n’est jamais une expérience individuelle mais elle est plutôt un événement communautaire. Elle est un cadre de solidarité, de consolidation et de redéfinition des relations interpersonnelles. Ainsi, les voisins de la famille éplorée, assistent financièrement et matériellement cette dernière. Ils s’occupent de l’accueil, de l’hébergement des hôtes et des taches ménagères avant, pendant et après la cérémonie. |
| 2.3. | *Langue(s) ou registre(s) de langue utilisée(s)*  Seereer Sine |
| 2.4. | *Éléments matériels (instruments, vêtements ou lieu[x] spécifiques, objets rituels), le cas échéant, associés à la pratique ou à la transmission de l’élément du PCI*   * « mbokine » ou vase en argile. Il sert pour le lavage mortuaire, * « Pay Ndiwé »  ou pagne traditionnel: dans la société seereer, le pagne traditionnel est présent de la naissance à la mort en passant par le mariage et la circoncision, * Les Bœufs. Ils servent à la restauration. Les taaws, gendres et brus immolent chacun un bœuf. Chez le sérères le bœuf tient une importance capitale dans les rites funéraires et le mariage. Le nombre important de bœufs tué pendant les funérailles est une fierté et un honneur pour la famille du défunt, * « a salma » ou sagaie ; que l’orateur plante au sol pour commencer son discours, * Tams tams ; servent aux baks (ou rythmes glorieux) pour les orateurs. |
| 2.5. | *Autres éléments immatériels (le cas échéant) associés à la pratique ou à la transmission de l’élément du PCI*   * danse (magne et ndioup), * Chants, * Pleurs , * « a kosseer » obligation du gendre de tuer un bœuf, * « a pakakh» se faire battre le tam tam, * « Mbaap » action de la famille matrilinéaire de défunt de donner des vêtements à la famille patrilinéaire. |
| 2.6. | *Pratiques coutumières (le cas échéant) régissant l’accès à l’élément du PCI ou à certains de ses aspects*   * Les parents biologiques ne doivent pas faire la toilette mortuaire ni enterrer le défunt, * Etre homme (pour l’enterrement), les femmes ne vont pas aux cimetières, * Etre membre de la famille ou de la belle famille, * Solidarité du voisinage. |
| 2.7. | *Modes de transmission aux autres membres de la communauté*  Le rite est transmis à la jeune génération par plusieurs moyens.   * Le jour du rite l’assistance leur est ouverte afin qu’il observe les différentes pratiques, * Dans les associations familiales l’on parle de la généalogie afin de conscientiser les jeunes sur leurs devoirs dans les cérémonies majeures comme les funérailles, * La famille constitue aussi un cadre de promotion des valeurs du rite funéraire. |
| 2.8. | **Organisations concernées (organisations communautaires, ONG ou autres, le cas échéant)**  La famille, la belle famille, la communauté |
| **3.** | **État de l’élément du PCI : viabilité (voir commentaires ci-après)** |
| 3.1. | *Menaces éventuelles sur la pratique permanente de l’élément dans la (les) communauté(s) concernée(s)*  L’islam et les autres religions révélées en eux -mêmes ne constituent pas une menace. Toutefois, en rapport avec la conversion de plusieurs membres de la communauté, ils ont contribués à la décroissance du nombre de praticiens,   * Avec l’influence occidentale dans la famille, l’individualisme a pris le contre pied de la solidarité. Du coup, le budget important que nécessite la production de l’élément, dans un contexte de pauvreté, est une sérieuse menace sur la pratique du rite, * L’ouverture à travers les mariages avec des membres n’appartenant pas la communauté engendrent parfois un désintérêt à l’élément. |
| 3.2. | *Menaces éventuelles sur la transmission de l’élément dans la (les) communauté(s) concernée(s)*  Désengagement de la famille dans l’éducation culturelle des jeunes au profit de l’éducation formelle,  La déstructuration des cadres de transmission de l’éducation socio culturelle (ndut ou case de l’homme, contes…),  Le vieillissement des détenteurs. |
| 3.3. | *Menaces pesant sur un accès durable aux éléments matériels et aux ressources (le cas échéant) associés à l’élément du PCI*  Renchérissement du coût des bovins qui fait que beaucoup de personnes ne peuvent pas s’en procurer pour l’accomplissement d’un aspect du rituel ; notamment l’immolation des bovins. |
| 3.4. | *Viabilité des autres éléments du patrimoine immatériel (le cas échéant) associés à l’élément du PCI*  La plupart des éléments immatériels associés à l’élément sont toujours vivants. Cependant les chants et la danse sont de plus en plus abandonnés. |
|  | 3.5. *Mesures de sauvegarde ou autres (le cas échéant) adoptées pour faire face à ces menaces et encourager la pratiques de la transmission de l’élément du PCI à l’avenir*  *Face aux menaces, des actions sont entreprises pour la pérennité de l’l’élément. Il s’agit :*   * Des conférences sont tenues lors des assemblées familiales ou « tours » pour sensibiliser autour des événements les plus importants de la société seereer (le mariage et la mort), * L’adaptation à la conjoncture. Le nombre de bœufs immolés est diminué au profit de participations financières symboliques en espèce, * Les familles impliquées s’organisent autour d’une solidarité agissante et de manière discrète pour aider l’un des leurs à s’acquitter de ses obligations |
|  | 3.6. *Modifications et transformations intervenues dans la pratique de l’élément*  *La pratique, même vivante, a évolué dans beaucoup de ses aspects.*  - Jadis le toit de la case du défunt était mis sur la tombe avant d’être couvert de sable sous la direction du koumakh (sage et gardien de la case des hommes) et son adjoint appelé “kalma kossi”. Cette pratique était pour préserver la tombe des intempéries, car à l’époque il n’y avait pas de constructions en dur. Ainsi, un tumulus se formait et durait dams le temps,  - Les griots étaient enterrés dans des baobabs et non sur terre. Selon les informations recueillies, certains disent que c’était compte tenu de la noblesse des griots, pour d’autres, ils souillaient la terre,  L’annonce du déces se faisait avec un rythme particulier de deuil exécuté par le griot.  - En sus de l’immolation de bœufs, des « daamsaan » ou dames jeannes remplies de vin étaient très présents dans l’organisation du rite. |
| **4.** | **ACCES RESTREINT AUX DONNEES ET AUTORISATIONS** |
| 4.1. | *Consentement et participation de la (des) communauté(s) concernée(s) au recueil des données*  Les populations ont accepté sans réticences de donner les informations sur l’élément. |
| 4.2. | *Restrictions et autorisations concernant les données*  **NEANT** |
| 4.3. | *Personne(s) ressource(s) : nom et statut*   * Joseph Diène FAYE, Notable * Maad DIOUF, Notable * Kholé DIOUF, Notable |
| 4.4. | Date(s) et lieu(x) de recueil des données  11 avril 2019 à Meem Diohine et Toucar |
| **5.** | **Références relatives à l’élément du PCI (le cas échéant)** |
| 5.1. | **Monographies / Manuscrits conservés dans des bibliothèques, librairies ou détenus par des particuliers**  Mémoires de Mme Ngakane GNING Animatrice Culturelle (Ecole Nationale des Arts) : Le thème de la mort chez les seereer,  Ouvrage (Littérature de la mort en milieu seereer d’Amade Faye UCAD),  Ouvrage collectif (Voyage en pays seereer sous la direction de Monsieur Michaêl Augeron, Fabrice Bonnifait, Amade Faye et Raphaêl Ndiaye) . |
| 5.2. | *Enregistrements audiovisuels conservés dans des archives, musées et collections privées (le cas échéant)* |
| 5.3. | *Objets conservés dans des archives, musées et collections privées (le cas échéant)* |
| **-6.** | **Données d’inventaire** |
| 6.1. | *Nom et contacts de la personne(s) ayant compilé les données de l’inventaire*  Mme Ngakane GNING, Directrice Centre Culturel Régional de Fatick 77 651 50 70  Mr Ibrahima DIOUME, Animateur Culturel au Centre Culturel Régional de Fatick 77 631 23 16 |
| 6.2. | *Preuve du consentement de la (des) communauté(s) concernée(s) : (a) pour l’inventaire de l’élément et (b) pour l’information à inclure dans l’inventaire*  Enregistrement audio N°3 |
| 6.3. | *Date d’enregistrement des données à l’inventaire*  17 avril 2019 |